

GENERAL AGREEMENT
ON TARIFFS AND
TRADE

ACCORD GENERAL SUR
LES TARIFS DOUANIERS
ET LE COMMERCE

RESTRICTED
MTN/AG/R/43
14 March 1978
Special Distribution

Multilateral Trade Negotiations

Group "Agriculture"

CIRCULATION OF REQUEST LISTS

ZAIRE

At its meeting of July 1977, Group "Agriculture" adopted procedures for the submission of request lists regarding tariff and/or non-tariff concessions for agricultural products (MTN/AG/7, paragraph 6(a) and Annex).

In accordance with these procedures, the following request lists, addressed to Japan and the United States have been submitted by the Republic of Zaire and are being circulated for the confidential information of all participants in the multilateral trade negotiations.

Négociations commerciales multilatérales

Groupe "Agriculture"

PRESENTATION DES LISTES DE DEMANDES

ZAIRE

A sa réunion de juillet 1977, le Groupe "Agriculture" a adopté des procédures pour la présentation des listes de demandes de concessions tarifaires et/ou non tarifaires concernant des produits agricoles (MTN/AG/7, paragraphe 6 a) et annexe).

Conformément à ces procédures, la République du Zaïre a fait parvenir au secrétariat les listes de demandes ci-après, adressées aux Etats-Unis et au Japon. Ces listes sont communiquées à tous les participants aux négociations commerciales multilatérales à titre d'information confidentielle.

Negociaciones Comerciales Multilaterales

Grupo "Agricultura"

PRESENTACION DE LISTAS DE PETICIONES

ZAIRE

En su reunión de julio de 1977, el Grupo "Agricultura" adoptó unos procedimientos para la presentación de listas de peticiones relativas a concesiones arancelarias y/o no arancelarias en materia de productos agropecuarios (MTN/AG/7, apartado a) del párrafo 6 y anexo).

De conformidad con dichos procedimientos, la República del Zaire ha presentado, para que se distribuyan a título de información confidencial a todos los participantes en las negociaciones comerciales multilaterales, las listas de peticiones que se acompañan, dirigidas a los Estados Unidos y el Japón.

LISTE DE DEMANDES

Action que le Zaïre demande aux Etats-Unis

Type de la demande 1/	Numéro de la position tarifaire	Désignation du produit 2/	Mesures non tarifaires 5/		Observations
			Droits de douane	Taux de droits actuels 4/	
1	2	3	4	5	6
TAR	<u>07.05</u> <u>140.35</u>	Lentilles sèches	0.5% (0.15¢ lb)	SGP libre	
TAR	<u>15.07</u> <u>176.33</u>	Huile de palme rendue impropre à la consommation ; autre	9.5% K (0.51¢ lb)	NPF exempt	
TAR	<u>15.11</u> <u>423.38</u>	Glycérine épurée ou raffinée	0.9% (0.51¢ lb)	SGP libre	
TAR	<u>22.03</u> <u>168.34</u>	Alcool éthylique destiné à servir de boisson	\$ 1.12/GAL (24.4% A)	SGP libre	
	427.88	Alcool éthylique destiné à d'autres usages	3%	SGP libre	

LISTE DE DEMANDES
Action que LE ZAIRE demande AU JAPON

Type de la demande/ Numéro de la position tarifaire ^{2/}	Designation du produit ^{3/}	Tauxs de douane		Mesures non tarifaires ^{5/}		Observations
		Taux de droits h/ actuels ^{4/}	Action demandée	Mesures pour lesquelles une action est demandée ^{6/}	Action demandée	
1	2	3	4	5	6	7
TAR	07.04 20	Légumes deséchés autres que pousses de bambous	SGP Libre	IQ, DL	Suppression	MTN/3E/Doc.7/Add.4.
TAR/NTM	07.05 10	Haricots de l'espèce phaseolius mango, rouge (lentilles)	10% SGP 10%	SGP Libre	" " "	MTN/3E/Doc.7/Add.4.
	20	Haricots verts et petits pois	Y 12/Kg.	DL	" "	"
	40	Autres sortes d'haricots et de petits pois n.d.a.	10%	"	" "	"
TAR/NTM	08.11 321	Papayes, avocats, goyaves, mangoustans, conservés provisoirement	20% S SGP R 10%	HSR	Atténuation de la mesure	MTN/3B/3/288
	322	Autres fruits	20% S	"	"	MTN/3E/Doc.7/ Add.10/Suppl. 1.
TAR/NTM	09.02 1(1)	Thé noir conditionné pour la vente au détail	35% S SGP R 17.5%	HSR DL (oranges et mandarines)	" "	MTN/3B/3/288
	1(3)	Autre thé noir	35% S	"	"	"
						Suppression de la taxe
						5%

LISTE DE DEMANDES

Action que LE ZAIRE demande AU JAPON

Type de la demande ₁	Numéro de la position tarifaire ₂	Désignation du produit ₃	Droits de douane		Mesures non tarifaires ₅ /		Observations
			Taux de droits ₄ / actuels/	Action demandée	Mesures pour lesquelles une action est demandée ₆ /	Action demandée	
1	2	3	4	5	6	7	8
TAR/NTM	12.07 20	Plantes utilisées en parfumerie, en médecine, plantes et fleurs pour insecticides	20%	SGP Libre	HSR, Import prohibition	Attenuation MTN/3E/Doc.7/Add.9.	Atténuation des mesures
	13.02 30	Gomme - résines et autres	20% ou Y 50/KG. W.I.G.	SGP Libre			
	13.03 60	Extrait de pyrèthre	20% S	"	Loi sur les prod. pharmaceutiques	"	

LISTE DE DEMANDES

Action que LE ZAIRE demande à AU JAPON

Type de la demande/ Numéro de la position tarifaire ^{2/}	Désignation du produit ^{3/}	Droits de douane		Mesures non tarifaires ^{2/}		Observations
		Taux de droits h/ actuels ^{4/}	Action demandée	Mesures pour lesquelles une action est demandée ^{6/}	Action demandée	
1	2	3	4	5	6	7
TAR/NTM						"
<u>15.07</u>						"
	81 Huile de palme, brute, raffinée, ou épurée	8% B SGP R 4%	SGP libre ou NPF exempt	Loi sanitaire sur prod. aliment.	Atténuation measure	MTN/3E/Doc.12/Add.1 Rev.1
	82 Huile de palmiste brute, raffinée ou épurée	8% B	SGP libre ou NPF exempt	"	"	"
TAR/NTM						"
<u>18.03</u>						"
	10 Pâte de cacao, non dégraissée	10% B SGP R 5%	SGP libre	"	"	"
	20 Pâte de cacao dégraissée	20% SGP R 10%	SGP libre ou NPF exempt	"	"	"
TAR/NTM						"
<u>20.06</u>						"
	11 Ananas autrement préparés ou conservés, additionnés de sucre, en boîtes, bocaux ou pots, d'un poids brut non sup. à 10 kg	Y 72/kg ou 44%	SGP libre	Loi sanitaire sur prod. aliment. Taxes sur liq. et IQ		MTN/3E/Doc.7/ Add.4
	21 Ananas autrement préparés ou conservés, non additionnés de sucre ou d'alcool	45%	SGP libre	Loi sanitaire sur prod. aliment. DL + IQ	"	MTN/AG/R/43 Page 5

LISTE DE DEMANDES

Action que LE ZAIRE demande à AU JAPON

Type de la demande ¹ / Numéro de la position tarifaire ² /	Désignation du produit ³ /	Droits de douane		Mesures non tarifaires ⁵ /		Observations
		Taux de droits ⁴ / actuels	Action demandée	Measures pour lesquelles une action est demandée ⁶ /	Action demandée	
1	2	3	4	5	6	7
TAR/NTM <u>20.07</u> 12	Jus de fruits (excepté orange) additionné de sucre, mais ne contenant 10% en poids de saccharose	27% B	SGP libre	Loi sanitaire sur prod. aliment. DL + IQ		MTN/3E/Doc.7/Add.4
TAR/NTM <u>22.08</u> 1(1)	Alcool éthylique non dénaturé de 90° ou plus	50%	SGP libre	ST	Suppression	
	2(2)	Alcool éthylique, autre	Y 70/lt.	SGP libre	ST	"